



Maison de la *Laïcité* Morlanwelz

Le Courrier Laïque
N° 197 février 2022



**REPRISE
DE NOS
ACTIVITÉS**

Consultez le programme et...
NOUS VOUS ATTENDONS !

Place Albert 1er, 16a - 7140 Morlanwelz - 064/44.23.26



Dans ce numéro

Une rentrée 2022 attendue	p. 3
Covid Save Ticket, discrimination et libertés...	p. 4
Jeudis 10 et 24 février : atelier d'art floral	p. 7
Mardi 1er et lundi 14 février : atelier d'aquarelle	p. 7
Jeudi 10 février : Ciné-club : Rouge de Farid Betoumi	p. 8
Homme ou femme, homo ou hétéro : faut-il forcément choisir son camp ?	p. 10
Ciné-club : programmation du 1er semestre	p. 15
Vendredi 18 février : Théâtre : BAS LES MASQUES - José PEREZ	p. 16
La liberté d'être libre	p. 18
21 février à 12 h 30 : « Les Lundis du préau » - Repas choucroute et animation	p. 20

Accueil – Sophie Bultot 064/44 23 26

Mail : laicite.mlz@hotmail.com

Site internet : www.morlanwelzlaicite.be

N° de compte : [BE76 0682 1971 1895](#)

Contact président Yvan Nicaise : 0478/39 27 96

Mail : yvnicaise41@gmail.com

Cotisation 2022

La cotisation annuelle reste fixée à **15 €** par membre.

Elle comprend le mensuel « Le Courrier Laïque »

Vous pouvez la renouveler par versement au

compte IBAN n° BE76 0682 1971 1895

de la Maison de la Laïcité ASBL – Morlanwelz

Avec la mention : cotisation 2022

(Mentionner les noms si plusieurs cotisations)

**Merci de soutenir la Maison de la Laïcité de Morlanwelz
et notre présence laïque dans notre entité.**

Editeur responsable et mise en page : Yvan Nicaise
Couverture : Bertrand Aquila (Fédération des Maisons de la Laïcité)



Une rentrée 2022 attendue

Nous n'avons pu, jusqu'à ce jour, organiser nos activités car nous respectons scrupuleusement les mesures sanitaires. Le Codeco du

vendredi 21 janvier nous permet de reprendre nos activités dans le respect des règles sanitaires.

Comme déjà précisé, notre maison est équipée d'un système de purification d'air et de ventilation agréé permettant la tenue de nos diverses réunions en toute sécurité.

Nous vous invitons, dès maintenant, à vous inscrire aux activités proposées soit par mail (laicite.mlz@hotmail.com), soit par téléphone (064/442326). Cela nous permettra de vous accueillir dans les conditions optimales.

Si une activité était remise en cause, nous vous le signalerons personnellement.

Nous sommes certains que vous avez tous à cœur de vous retrouver au sein de notre maison, dans des moments de réflexion, d'échanges, de détente et de convivialité.

Pour le conseil d'administration

Yvan Nicaise

Président

Notre programme du 1er semestre 2022

Dans la lettre d'information de janvier 2022 qui a remplacé, en raison de la situation sanitaire, notre mensuel « Le courrier Laïque », nous présentions notre programme varié, attractif sans négliger notre place dans l'éducation permanente, notre objectif premier et source principale de financement, soit :

- Quatre conférences-débats
- Deux activités musicales
- Une activité théâtrale
- Quatre séances du Ciné-club
- Quatre « Les Lundis du Préau »
- Un ou deux repas du dimanche (le repas de la Chandeleur du 6 février est supprimé car trop proche)
- Les ateliers d'art floral et d'aquarelle au rythme de deux séances mensuelles.

Nous préparons également des animations scolaires durant les périodes de congés scolaires (printemps et été)

Ce numéro de février détaille le contenu et les activités du mois.

Covid Save Ticket, discrimination et libertés...

« Dans le débat autour du CST, il est important de souligner que cet outil ne sert pas à nuire à une catégorie déterminée de la population, mais à accorder des libertés sous condition à des citoyens qui ne présentent pas de danger pour autrui... » Vincent de Coorebyter - professeur à l'ULB (Le Soir du 12.01.2022).

Cette phrase est le préalable de son article dans lequel il précise que « ... classiquement, une discrimination est due à un groupe dominant qui profite de son pouvoir pour s'attaquer à une minorité, pour disqualifier structurellement une catégorie sociale : que l'on pense aux discriminations à l'encontre des femmes, des personnes de couleur, de certaines religions ou convictions... »

La discrimination joue de groupe à groupe et tend à se perpétuer tant qu'elle n'est pas combattue. En l'occurrence, les non-vaccinés ne forment pas une minorité dont l'identité deviendrait un piège ... » et d'ajouter :

« ... certes, tant que le CST est en vigueur, les non-vaccinés se voient refuser certaines libertés, mais cela découle d'une différence de choix face à la vaccination, pas de l'appartenance à un groupe prédéfini auquel on voudrait s'attaquer... ».

En tant que laïque, et le Centre d'Action Laïque le répète régulièrement, nous sommes fortement attachés au respect des libertés et nous nous insurgons publiquement lorsque le concept de liberté est mis en cause.

Rappel du concept de liberté

Il peut être abordé sur plusieurs plans.

Sur le plan collectif, citons : le droit de ne pas être soumis à un « maître » (liberté individuelle), la reconnaissance de la souveraineté du peuple (liberté politique), la garantie à un secteur d'activités de ne pas subir de pressions de la part du pouvoir (ex : liberté de la presse), le refus d'exercer une activité opposée à ses valeurs (liberté de conscience), etc.

Sur le plan individuel, citons le droit de faire ses choix de vie, sans référence à une quelconque autorité (liberté de penser), le refus de contraintes de relation avec l'autre (liberté d'agir), la liberté d'expression, etc.

Le concept de liberté s'exprime également dans le domaine commercial (ex : la liberté d'entreprise).

La liberté, ce n'est pas exactement faire ce que l'on veut

Au niveau individuel, nous avons le droit de jouir de notre liberté en étant protégé des « interférences » extérieures. L'Etat ne peut intervenir dans la vie des citoyens mais nous avons aussi le devoir de défendre et poursuivre nos intérêts sans interférer dans les choix et la « jouissance privée tranquille » d'autrui.

Cela implique que cette conception de la liberté est indissociable de sa dimension juridique qui définit un statut de citoyenneté dans une société déterminée. La liberté peut donc être, en fonction du statut juridique, peu ou fortement réduite. Que dire de la liberté sous les régimes totalitaires passés... ou actuels, politiques ou religieux ?

Enseignement : lorsque la restriction des libertés devient facteur d'émancipation

L'obligation scolaire a été considérée, avant la loi du 19 mai 1914, comme une atteinte à la liberté individuelle et à la liberté d'entreprise.

Cette situation nous est rappelée par La Ligue de l'enseignement lorsqu'elle fêta ses 150 ans :



« À titre de comparaison, plus de trente ans séparent les lois française et belge en la matière ! L'écart s'explique historiquement d'une part par la persistance tout au long du XIX^{ème} siècle d'un important clivage philosophique/communautaire entre les « piliers » fondateurs de l'État belge (catholiques et libéraux) sur de nombreuses questions de société (enseignement, santé,

etc.) et d'autre part par l'opposition transparti entre partisans du principe du « laissez-faire » dans le domaine économique et les tenants d'une plus grande ingérence de l'État en la matière. Schématiquement, l'obligation scolaire fut combattue par les milieux catholiques, principalement car elle était associée à des revendications anticléricales, tandis que du côté des doctrinaires (la frange conservatrice du parti libéral) et des milieux économiques, elle était perçue comme une mesure nuisant gravement à la liberté d'entreprise, car elle conduisait à limiter le travail des enfants et donc à augmenter le coût de la main d'œuvre et l'implication de l'État dans la sphère économique ».

En 1914, elle concerne tous les enfants âgés de 6 à 14 ans en mesure de suivre les cours ordinaires. Au cours du XX^{ème} siècle, des projets de prolongation sont avancés périodiquement par des réformateurs scolaires ou des représentants politiques, mais il faut toutefois attendre la loi du 29 juin 1983 pour que la fin de l'obligation scolaire soit avancée à 18 ans.

Santé publique : lorsque la restriction des libertés est facteur de bien-être

Le vaccin contre la poliomyélite (ou paralysie infantile) est devenu obligatoire en Belgique en 1967. Cette maladie virale très contagieuse peut, chez 0,1 à 1% des personnes infectées, occasionner des paralysies à vie ou mener à la mort. Elle laissait un jeune à jamais infirme et difforme, ou incapable de respirer hors d'un appareil cylindrique en métal qu'on désignait sous le nom de poumon d'acier. De

1880 jusqu'à la seconde moitié du XX^{ème} siècle, la maladie sévit dans le monde entier sur un mode épidémique et handicape ou tue plusieurs millions de personnes.

Cette mesure obligatoire a permis d'éliminer la maladie de notre pays. Plus aucun cas de poliomyélite n'a été recensé en Belgique depuis 1979.

La liberté et la sécurité peuvent aussi être « antagonistes »

Les attentats terroristes dont nous avons tous souvenir et l'insécurité qui en découlait ont conduit à la mise en place de mesures qui furent parfois contestées dans leur application et laissaient planer le doute sur les risques de pérennité.

Pour pallier à cette inquiétude, il importe que la loi qui définit ces mesures ne soit que des modalités d'un régime d'exception mais qu'elle n'ouvre pas la possibilité de porter atteinte à nos libertés fondamentales.



Un Etat ne peut fonctionner sans pouvoir mais sa légitimité doit être constamment contrôlée par les outils de la démocratie qui découlent directement de la Déclaration des Droits de l'Homme, droits et libertés fondamentales qui appartiennent à chaque personne dans le monde, de la naissance à la mort. Ces droits fondamentaux reposent sur des valeurs communes telles que la dignité,

l'équité, l'égalité, le respect et l'indépendance.

Mais il ne suffit pas de s'appuyer sur des droits reconnus, il faut les exercer au travers l'engagement personnel qui signifie participation, responsabilité et solidarité.

Face à la pandémie que nous vivons, aux pertes de repères et aux frustrations qu'elle provoque, ne nous laissons pas séduire par des réponses simplistes qui confondent ce qui relève du politique, de l'intérêt général, de la préservation de la santé pour tous avec les droits aux libertés fondamentales.

D'où pour la laïcité, l'importance de réaffirmer la défense des valeurs de la démocratie et de la supériorité de l'intérêt général sur les intérêts particuliers.

Yvan Nicaise

Sources

Dossier liberté - Echos du CAL Picardie laïque, printemps 2016

Le Covid Safe Ticket est-il discriminatoire - Vincent de Coorebyter, Le Soir du 12.10.2022

Obligation scolaire en Belgique - <https://150ans.ligue-enseignement.be/1914-la-loi-sur-lobligation-scolaire>

Libertés et sécurités - Bruxelles Laïque Echo n°110

Jeudis 10 et 24 février : atelier d'art floral



Selon les places disponibles, il est toujours possible de rejoindre les participants à cet atelier qui se déroule de 10 à 12 heures ou de 13 à 15 heures selon le groupe. N'oubliez pas de vous inscrire avant chaque séance à la Maison de la Laïcité : 064/44.23.26

Participation : 16 €, fleurs et café compris.

Prochaines dates : 10 et 24 mars.

Marie-Christine Cuchet

Mardi 1^{er} et lundi 14 février : atelier d'aquarelle



Rappelons que l'atelier se déroule de 14 à 16h30. La participation est de 5 € par séance, papier spécial et café compris et... la petite friandise inattendue.

Prochaines dates : 7 et 21 mars.

Monique Piret

La Commune de Morlanwelz, la Province de Hainaut, la Région Wallonne, le CAL-Picardie Laïque, la Communauté Française, soit de manière générale, soit ponctuellement, soit financièrement, soit en aide-services, nous subsidient pour réaliser nos activités et gérer nos locaux.

Les activités payantes que nous organisons nous permettent de disposer des sommes qui peuvent équilibrer notre budget.

Les activités que nous organisons sont ouvertes à tous. Nous vous accueillons dans une ambiance conviviale.

La Maison de la Laïcité est accessible aux personnes à mobilité réduite.



FESTIVAL DE CANNES
SÉLECTION OFFICIELLE
2020

ZITA
HANROT

SAMI
BOUAJILA

CÉLINE
SALLETTE

ROUGE

UN FILM DE FARID BENTOUMI



JEUDI
10
Février
19h30

P.A.F : 4 € - Article 27
info : 0497/ 46.34.93

Voiturage gratuit
pour les habitants de Morlanwelz :
064/ 44.23.26 (2 jrs avant la soirée)

La salle est accessible
aux personnes à mobilité réduite

Débat avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme -
Secteur Education permanente et Jeunesse

Editeur responsable : Y.Nicolas, Place Albert 1^{er}, 16a 7340
Morlanwelz

Exempt de timbre - manifestation culturelle

CINÉ-CLUB DE LA MAISON DE LA LAÏCITÉ

Jeudi 10 février à 19 heures 30



ROUGE

**Un film de Farid Bentoumi
(France, Belgique 2020)**

Suspense et émotions ! Le cinéaste Farid Bentoumi signe une œuvre captivante et humaine.

Deux femmes actives. L'une, jeune infirmière, vient d'être embauchée dans une usine chimique grâce à son père, délégué syndical et pivot de l'entreprise depuis plus de vingt ans. L'autre, journaliste indépendante, suite à un contrôle sanitaire, soulève la question de la gestion des déchets de l'établissement...

Histoire prenante et malheureusement réaliste dans notre société actuelle, « Rouge » pose clairement la question cruciale : celle de savoir si le plus important est de protéger la santé de l'homme ou sauver l'emploi qui le fait vivre. « Pourquoi continue-t-on de privilégier l'aspect économique, avec notamment le maintien d'emploi, en passant sous silence certains scandales en matière d'environnement et de santé de la population. » (Cinéma Les Grignoux, Liège). C'est un film important en ces temps où les questions du climat et de l'environnement se veulent de plus en plus centrales.

Thriller social poignant, « Rouge » s'articule aussi en drame intime où les générations entrent en collision : deux générations de l'immigration qui s'aiment profondément mais ne se comprennent pas toujours. Le scénariste souligne le dilemme auquel les lanceurs d'alerte sont confrontés : révéler la vérité, oui mais au risque d'entrer en conflit non seulement avec ses collègues de travail mais aussi avec ses proches.

P.A.F. : 4 € - Article 27

Info : Mimie Lemoine 0497/46.34.93 - 064/44.59.40

La salle est accessible aux personnes à mobilité réduite.

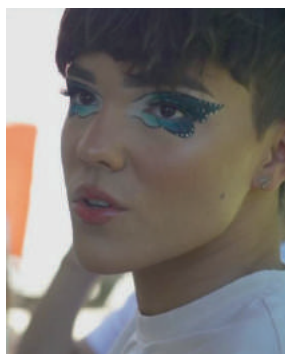
VOITURAGE GRATUIT pour les habitants de Morlanwelz : inscription deux jours avant la projection au 064/442626.

Une organisation de la Maison de la Laïcité de Morlanwelz.

Avec la collaboration de Hainaut Culture Tourisme - Secteur Education permanente et Jeunesse.

Homme ou femme, homo ou hétéro : faut-il forcément choisir son camp ?

« Alors, c'est une fille ou un garçon ? » La question brûle les lèvres lors d'une grossesse. Comme si la réponse allait déterminer le parcours éducatif. Et c'est sans doute le cas. Mais les temps changent : de plus en plus de milléniaux – jeunes nés entre 1980 et 2000 – s'affranchissent de cette binarité de sexe et de genre. La question des transidentités a fait irruption dans le débat public, s'accompagnant de quelques aménagements sur les plans administratif et linguistique.



Les personnes transgenres, dont il sera principalement question dans cet article, ne se sentent pas en adéquation avec le sexe qui leur a été assigné à la naissance. Prenons l'exemple de Fabian, 19 ans, qui s'est spécialisé dans les tutos maquillage et compte plus de 4 millions d'abonnés sur les réseaux sociaux Instagram et Tik Tok. Ces derniers attribuent son succès à sa confiance en lui malgré sa différence. Ensuite, l'histoire de Cami qui s'identifie comme non-binaire et souhaite faire changer son état civil en « neutre ». Une volonté que sa famille

accepte, bien qu'elle ne la saisisse pas vraiment.

Selon une étude réalisée en France, un jeune sur cinq ne se sent ni homme ni femme. Et cette génération a décidé de ne plus en faire un tabou, en l'exprimant via l'apparence. Si l'androgynie ne date pas d'hier (souvenons-nous du look à la garçonne de Coco Chanel ou de David Bowie portant des talons), la dernière décennie a connu une diversité plus marquée dans le show-biz et à l'écran. Le candidat français au concours Eurovision 2019, Billal Hassani, arborant une perruque et du maquillage sur scène, avait marqué les esprits. Il est l'incarnation d'une jeunesse décomplexée.

Effet de mode ou profonde mutation ?

Depuis 10 ans, le psychiatre parisien Serge Hefez a vu son nombre de consultations grimper en flèche chez les jeunes. C'est bien plus profond qu'un effet de mode car ça touche l'évolution profonde des individus dans la société contemporaine. Pour lui, « *le genre est comment on se définit, la transidentité n'est pas un caprice d'enfant gâté* ». Quant à l'orientation sexuelle, la réalité est beaucoup plus fluide et diluée aujourd'hui. Personne n'est d'ailleurs hétéro à 100%.

A ne pas confondre : sexe, genre et orientation sexuelle

Le sexe biologique est déterminé à la naissance après examen des attributs du bébé. Le genre est « *la perception intime d'être un garçon, une fille, les deux à la fois ou ni l'un ni l'autre.*¹ » Il n'est pas une donnée naturelle, mais une construction culturelle qui va induire un rôle social. L'orientation sexuelle exprime l'attraction affective et/ou sexuelle. Comme vous allez le voir, ces trois concepts bien distincts sont beaucoup plus diversifiés et fluides qu'on ne le pense.



LGBT + : l'acronyme désigne l'ensemble des personnes qui ne sont pas en adéquation avec la norme sociale de genre ou d'orientation sexuelle et subissent des discriminations : les personnes **Lesbiennes**, **Gays**, **Bisexuelles** ou **Transgenres**. Le sigle est désormais suivi

d'un + pour représenter une déclinaison de genres et d'orientations sexuelles. Et pour vous aider à vous y retrouver, voici un lexique.

CISGENRE : se dit d'une personne dont l'identité de genre (masculin ou féminin) correspond au sexe avec lequel elle est née.

TRANSGENRE : contraire d'une personne cisgenre. Elle peut choisir ou non de suivre des traitements médicaux/des interventions chirurgicales. Remarque : le terme « transsexuel » provient du vocabulaire psychiatrique et est à proscrire.

FLUIDITE DE GENRE : lorsque le genre oscille entre la masculinité et la féminité.

NON-BINAIRE : se dit d'une personne dont l'identité de genre ne correspond ni aux normes du masculin ni à celles du féminin.

AGENRE : ne s'identifie à aucun genre. Ni homme, ni femme, ni mélange des deux.

BISEXUEL : personne attirée par des personnes des deux sexes et/ou deux genres.

PANSEXUEL : renvoie à l'attraction (affective et/ou sexuelle) envers une personne, quel que soit son genre ou son sexe.

ASEXUEL : ne ressent d'attraction sexuelle pour personne.

Entre méconnaissance et mutilations

Les personnes intersexes n'entrent pas non plus dans les cases traditionnelles et peuvent également souffrir de discriminations. Il n'est pas ici question de ressenti d'identité mais de caractéristiques sexuelles, lesquelles connaissent une variation : elles sont soit un peu femelles et un peu mâles, soit ni l'un ni l'autre. Comme l'explique Londé Ngosso, administrateur de l'asbl Genres Pluriels, cela peut se

¹ <https://infotransgenre.be/>

manifester par la présence d'une barbe chez une fille ou d'une poitrine chez un garçon, l'absence de testicules chez un garçon ou d'utérus chez une femme. Il arrive que certains hommes aient subitement des menstruations ou que les signes soient moins visibles, chromosomiques.

Faut-il corriger ces variations chez les enfants ? Il y a malheureusement une méconnaissance du corps médical qui peut mener à des mutilations et des traitements médicamenteux dont la nécessité médicale n'est pas avérée. Même si l'intention des parents et des médecins est bonne, ces actes, irréversibles, peuvent avoir de lourdes séquelles physiques et mentales : infertilité, incontinence, douleurs...

Trois lettres au cœur de la polémique

En octobre dernier, le pronom « iel », contraction de « il » et « elle », a été ajouté au dictionnaire *Le Robert* pour désigner « *les personnes non-binaires qui ne se reconnaissent dans aucun genre, ni masculin ni féminin* ». Le débat s'est invité sur la scène politique : d'un côté on s'insurge de triturer la langue française, s'inquiète pour les accords grammaticaux et la complexité d'apprentissage ; de l'autre côté, on félicite une avancée symbolique. Comme toute langue vivante, le français se doit d'évoluer : pour Pascal Blanchard, historien et chercheur associé au Laboratoire communication et politique (CNRS), « *Le dictionnaire n'est pas là pour mettre tout le monde d'accord mais pour être le reflet de mots qui émergent dans notre société* ». Chez nous aussi, l'idée suit son chemin. Depuis janvier 2022, la Fédération Wallonie-Bruxelles impose l'écriture inclusive à l'écrit comme à l'oral auprès des communes, provinces, institutions reconnues/subventionnées par la Communauté (médias, établissements d'enseignement...) ainsi que les parlements et gouvernements. L'objectif est que la grammaire gagne en mixité sans perdre en lisibilité.

Le registre national bientôt neutre ?

Au Canada, en Grande-Bretagne, en Australie, au Népal, en Inde, aux Pays-Bas, au Danemark et en Allemagne, la mention neutre est déjà autorisée sur les papiers d'identité. Qu'en est-il de la Belgique ? La référence au genre (F ou M) va disparaître pour mettre fin aux discriminations envers les personnes qui ne s'identifient à aucun genre. Mais des associations LGBT+ voudraient aller encore plus loin : le registre national indique indirectement le genre : après la date de naissance, il y a trois chiffres. Selon que le dernier soit pair ou impair, vous êtes une femme ou un homme. Le gouvernement se penche sur un projet de loi, mais des détails juridiques, pratiques et informatiques doivent d'abord être réglés.

Et si on s'inspirait du modèle scandinave ?

La Suède est pionnière en matière de pédagogie neutre. Depuis 1998, une loi interdit aux écoles de genrer les élèves. « *Le but n'est pas d'en faire des enfants non binaires ou a-genre, mais de combattre les représentations rigides du féminin et du masculin.* »² Tout comme l'Islande, la Finlande et la Norvège, la Suède fait partie des pays les plus égalitaires du monde entre les hommes et les femmes, sur les plans de l'éducation, de la santé, de l'économie et de la politique.



Plus d'une personne transgenre sur deux victime de harcèlement dans la rue

Par honte, par peur du regard des autres, ils sont nombreux à taire leur vraie identité. A ce mal-être ressenti pendant des années s'ajoutent les discriminations et violences dans la vie quotidienne. Les attaques, dont le nombre est en légère baisse dans la sphère publique (et en hausse dans la sphère privée, faute aux confinements), restent préoccupantes. C'est ce qui ressort de l'enquête nationale sur le sexisme #Youtoo, menée en 2020 par l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes. Des récits glaçants témoignent de l'omniprésence de la transphobie : violences administratives, médicales ou sexuelles, rejet familial, harcèlement scolaire... Et il est indispensable que la police soit sensibilisée à ces injustices. « *Dans beaucoup de zones de police, les victimes sont mal reçues. C'est la double peine pour elles* », comme l'explique Luisi d'Unia, du Centre fédéral pour l'égalité des chances.

Vivre en harmonie avec soi-même

Vocabulaire, mode, carte d'identité : la neutralité semble s'être frayé une place dans une société pourtant patriarcale et réticente aux différences. Il a tout de même fallu attendre 2019 pour que l'OMS ne considère plus la transidentité comme maladie mentale. Mais les mentalités évoluent et remettent en question des stéréotypes sociétaux bien ancrés. Doit-on encore se cantonner à l'une ou l'autre case ? Pourquoi n'appartiendrait-il finalement pas à chacun de choisir sa propre identité ? Personne ne devrait être contraint de vivre emprisonné dans un corps ou une identité qui ne lui correspond pas.

Sophie Bultot

² www.ouest-france.fr/societe/entretien-les-termes-non-binaire-a-genre-font-desormais-partie-du-vocabulaire-courant-7115403

Sources :

DORAIS M., *Repenser le sexe, le genre et l'orientation sexuelle*, Identités et orientations sexuelles, Santé mentale au Québec, Volume 40 numéro 3, 2015

ABOUT B., BERRY H., *Sexe & genre, De la biologie à la sociologie*, 2019

<https://www.picardie-laique.be/campagne-de-sensibilisation/videos/>

Le genre bientôt supprimé des cartes d'identité, journal télévisé, RTBF, 29 novembre 2021

Ni fille ni garçon, enquête sur un nouveau genre, Discover, Plug RTL, 01/12/2021

<https://www.dilcrah.fr/wp-content/uploads/2020/08/Guide-Transat-sur-les-transidentites.pdf>

Personnes, intersexes : reconnaissance et droit à l'autodétermination, Picardie Laïque,

<https://www.youtube.com/channel/UCdgr0vRmUX7Tt0IL115vDug>

<https://www.lindependant.fr/2019/02/13/petit-lexique-des-nouvelles-definitions-du-genre.8012762.php>

RANC Agathe, *Ni homme ni femme : 14% des 18-44 ans se disent "non-binaires"*, l'Obs, 2019

<https://www.amnesty.fr/discriminations/actualites/5-fausses-idees-sur-les-personnes-intersexes>

PEPEY Lilas, *Enfants intersexes : les interventions médicales précoces et la question du consentement en débat*, Le Monde, 22 novembre 2021

La FWB entend contrer les stéréotypes de genre dans toutes les communications officielles, Belga, 28 septembre 2021

https://www.huffingtonpost.fr/gabrielle-richard/en-quoi-consiste-la-pedagogie-neutre-pratquee-a-lecole-en-sue_a_21632407/

https://www.rtb.be/info/societe/detail_charleroi-s-engage-a-devenir-une-ville-gay-friendly?id=10763818

https://www.rtb.be/info/belgique/detail_plus-d-une-personne-transgenre-sur-deux-est-victime-de-violence-dans-la-rue?id=10881721

A vos agendas Nos activités de mars

***Jeudi 10 mars** : Ciné-club « POLICE » d'Anne Fontaine

***Vendredi 18 mars** à 19h30

Conférence « *Sidérurgie liégeoise : chronique d'une mort annoncée* »
par José Verdin, militant liégeois, d'après le livre qu'il a écrit.

Enfin programmée car reportée 2 fois en raison du COVID

Entrée : 5 € - membre : 4 € - Art.27

***Samedi 26 mars** à 18h

Concert-cabaret avec « CONTRETEMPS ET MAREES », un groupe de six musiciens qui nous proposeront un voyage musical et chantant.

Dégustation de produits du monde à l'entracte.

PAF : 15 €

Les inscriptions sont déjà ouvertes.



Notre Ciné-club

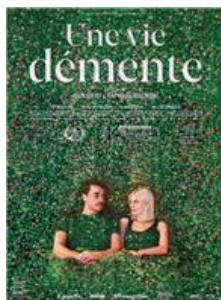
La programmation du 1^{er} semestre



Jeudi 10 mars
POLICE
de Anne Fontaine



Jeudi 12 mai
LA VOIX D'AÏDA
de Jasmila Zbani



Jeudi 23 juin
UNE VIE D'ÉMOUVANTE
de Ann Sirot et
Raphaël Balboni

Toutes les séances
débutent à 19h30

Le bar est ouvert après nos activités afin de pouvoir continuer les échanges et discussions autour d'un verre.



2022 : 20^{ème} session de notre ciné-club

Peu de communes peuvent avoir réussi à maintenir pendant 20 ans un ciné-club dans une entité de l'importance de la nôtre. Nous le devons à l'opiniâtreté et à la culture cinématographique d'un membre fidèle au sein de notre conseil d'administration : Mimie Lemoine.

Nous lui adressons nos félicitations et nos remerciements.

Vendredi 18 février à 19h30

BAS LES MASQUES

UN SPECTACLE DE ET AVEC

JOSÉ PEREZ



**Accompagnement
musical
Cécile Rigot**

Réservation au 064/44.23.26

Covid Safe Ticket demandé



Maison de la Laïcité
Morlanwelz

Place Albert 1er, 16A
7140 Morlanwelz

Entrée : 6 €
Membres : 5 €
Art.27

Editeur responsable : Yvan Nicaise - Place Albert 1er, 16 A - 7140 Morlanwelz

Vendredi 18 février à 19h30
Théâtre : BAS LES MASQUES
Par José PEREZ, journaliste, écrivain, poète
Accompagnement musical : Cécile Rigot à la guitare



José Perez ne rejette pas le port du masque mais son humour va bien au-delà des débats qu'il suscite.

Entre poésie et humour, l'artiste prône le respect des règles mais l'irrespect pour ceux qui les ont décidées. Rire et coups de gueule. Amour et coups de coeur.

José Perez tape à bras raccourcis sur tout ce qui bouge. Et le rire fuse comme une pandémie qui s'étend.

De Maggie à Tata Sophie, en passant par Elio ou Vandenbroucke, José Perez n'épargne personne. Mais il dit aussi l'amour et la tendresse, notamment pour le personnel soignant. Fraternité et solidarité.

Entrée : 6 € - membre : 5 € - Art.27

José Pérez est à nouveau parmi nous

Si nous faisons un retour dans le temps, nous pouvons nous remémorer les nombreux moments où ce journaliste-poète nous a séduit lors de plusieurs passages chez nous, souvent accompagné à la guitare par Cécile Rigot.

En 2011, il nous présentait « Le XXème siècle à travers l'œuvre de Jean FERRAT », en 2013, « Brel...le grand Jacques : la vie, la mort, l'amour » et en 2015, "Le procès en hérésie de Federico Garcia Lorca" où Anne-Marie Bacus a remplacé, avec brio, Cécile malade.

Nous ne doutons pas que « Bas les masques » sera à la mesure du talent de José.

Les réservations sont ouvertes.



José Perez et Cécile Rigot
« Brel - le grand Jacques »

Deux photos souvenirs



José et Anne-Marie Bacus
« Procès Lorca »



La liberté d'être libre

Dans le journal Le Soir du 31.12.2021, Véronique De Keyser, présidente du Centre d'action laïque a publié une carte blanche en réaction à la déclaration de Maxime Prévot, président du CDH mais aussi face aux livres qui développent des thèses complotistes pseudo-historiques ou qui se font fort d'apporter des preuves incontestables et modernes de l'existence de Dieu.

Nous publions cette carte blanche qui nous appelle à la raison et à garder notre capacité critique.

« Invité par Pascal Vrebos, dans son émission dominicale du 19 décembre dernier, le président du CDH a déclaré ne pas être d'accord *« avec l'approche de la laïcité qui condamne et méprise le fait religieux »*. En soi, rien de bien grave, et Maxime Prévot a parfaitement le droit d'être en désaccord avec la laïcité, et de le faire savoir urbi et orbi. Si ce n'est que la seconde partie de sa phrase est fausse, et qu'il ne peut l'ignorer. **La laïcité ne condamne pas le fait religieux et ne méprise aucun pratiquant, de quelque religion que ce soit : elle réclame seulement pour chacun, le droit de croire ou de ne pas croire, ainsi que de pouvoir changer de religion. Et elle exige la séparation de l'Eglise et de l'Etat.**

Maxime Prévot, président d'un parti humaniste, qui a abandonné le qualificatif de chrétien pour être pleinement politique et pleinement humaniste, ne peut ignorer cette nuance de taille. Il ne peut ignorer non plus qu'il y a dans les rangs de la laïcité, des chrétiens, des musulmans et des juifs laïques – refusant tout dogme, pratiquant le libre examen, et se conformant à la loi civile, même s'ils ont gardé des convictions religieuses. Qui serions-nous pour sonder les cœurs et les reins ? Mais nous voulons construire ensemble un monde plus libre. Est-ce un crime ?

En ces temps troublés il semble bien que oui. Dans un livre sorti discrètement aux éditions La Découverte en 2021¹, Mohamad Amer Meziane, déroule, durant plus de 400 pages, une thèse complotiste pseudo-historique qui conclut *« C'est la critique du Ciel qui a bouleversé la terre »*. En fait, Meziane pointe du doigt le sécularisme qui est tout à la fois responsable du pillage des ressources naturelles, du dérèglement climatique, du colonialisme, de l'esclavage et du racisme – et sans doute des inondations de Liège, qu'on se le dise. L'auteur invente un concept pour définir ce phénomène : le *« Sécularocène »*.

Dans sa proximité avec *« Anthropocène »*, le terme vise à exprimer le lien indissociable selon l'auteur entre sécularisation, laïcité et bouleversement climatique.

En outre, le livre laisse transparaître l'obsession de l'auteur sur la haine atavique que l'Occident – qu'il soit « chrétien » ou « sécularisé » – vouerait à l'islam : il en fait le principal (unique ?) moteur de l'Histoire. Encore une fois, que Mohamad Amer Meziane s'exprime, c'est légitime. Mais qu'une maison d'édition de qualité comme La Découverte mette une telle thèse complotiste sur le marché, sans introduction critique, est plus étonnant. Et qu'à part le Centre d'action laïque, qui en a fait la recension, un silence de plomb ait accompagné sa parution est tout aussi étrange. Les intellectuels, si diserts ordinairement, semblent tétanisés devant la rhétorique de Meziane qui touche à l'islam, un sujet sensible s'il en est.

Jean François Kahn n'a peut-être pas lu Meziane, mais il est loin d'être tétanisé : on lui doit une superbe chronique dans Le Soir du 21 décembre, qui pourfend Michel-Yves Bolloré et Olivier Bonnassies². Leur ouvrage caracole en tête des meilleures ventes, et traite de quoi ? Des preuves incontestables de l'existence de Dieu. Et oui, on en est là ! Aux anti-vaccins, au rejet du progrès, à la platitude de la Terre, à la candidature d'Éric Zemmour, à la progression de l'extrême droite et au retour des néofascistes... et à la preuve de l'existence de Dieu. Et Kahn de conclure sa chronique par « *Peut-être se souviendra-t-on de cette époque, la nôtre, le début des années 20, comme celle de la grande régression* ». Et d'un recul de la Raison.

C'est ce devoir de Raison qui incite aujourd'hui le mouvement laïque à vouloir inscrire la laïcité dans la Constitution. Pas un sursaut laïcard contre le « fait religieux ». S'il y a des transformations fondamentales à apporter à notre société pour que chacune et chacun puissent y vivre dans la dignité – et il y en a, c'est indéniable et c'est urgent –, ce n'est pas en multipliant les différences et les clivages, en les essentialisant, en déclenchant des polémiques d'une violence inouïe sur les réseaux sociaux, en pratiquant le tweet et l'invective, que cette société nouvelle verra le jour. C'est en unissant nos efforts. En gardant notre capacité critique mais en mariant la sensibilité à la raison. La violence aveugle qui se lève aujourd'hui, son pouvoir de fragmentation de la société, son instrumentalisation par des forces politiques et religieuses même pas occultes, et sa progression dans les médias sont inquiétantes. En ce 21^e siècle, marqué par une pandémie sans précédent, marquée aussi par le réchauffement climatique et l'éco-anxiété qu'il génère, ces menaces planétaires demandent des réponses globales et porteuses d'avenir. Les jeunes l'ont compris depuis longtemps. La liberté d'être libres – et libres ensemble – n'est plus simplement la devise du mouvement laïque : c'est aussi un guide de survie ».

Véronique De Keyser

(1) *Des empires sous la terre. Histoire écologique et raciale de la sécularisation*. Editions la Découverte

(2) *Dieu, la science, les preuves*. Editions Tredaniel La Maisnie.



**« Les Lundis du préau »
21 février à 12 h 30
Repas choucroute et animation**

Nous attendions avec impatience que l'évolution de la pandémie permette la reprise de nos activités dont « Les Lundis du Préau ».

Celles-ci sont à nouveau autorisées, dans le respect des mesures sanitaires que nous appliquerons comme lors des « accalmies » précédentes.

Il y a bien longtemps que nous vous avons invité à déguster une plantureuse choucroute garnie. Ce sera donc notre menu de retrouvailles.

Comme nous n'avons pu organiser le drink de nouvel-an, nous vous offrirons l'apéritif.

A 14h15, afin d'oublier la morosité des mois passés, nous ferons suivre ce repas d'une animation – surprise, dans la convivialité qui nous est chère.

Rappelons que chacun a le choix, soit :

- de participer au repas : 15 €
- de participer à l'activité de l'après-midi qui comprend toujours le goûter-café : 4 €
- de participer au repas et à l'après-midi (goûter compris) : 19 €



Menu

Apéro offert

Choucroute garnie

Dessert-café

15 €

Il est indispensable de **réserver** le repas et/ou l'activité (comprenant le goûter) **au plus tard le mercredi 16 février** afin de permettre la commande des marchandises au meilleur prix.

Par téléphone au 064/442326 et confirmation par paiement anticipé à nos locaux ou par virement au compte n° BE76 0682 1971 1895 de la Maison de la Laïcité – Morlanwelz. Mentionner « repas + nom et nombre de personnes ».